

**COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du jeudi 18 novembre 2020  
Mairie – Salle 14

**Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Samuel PATY.**

**1. Vérification du quorum**

**Absents excusés :** Mme Madeleine CHABANOLLE, M. Bruno MOULIN, Mme Gwendoline LEHMANN, Julia TOUYARD

**Pouvoirs :** Mme CHABANOLLE à Mme MARCOUX. M. MOULIN à M. LARGERON, Mme TOUYARD à M. PAULLENARD, Mme LEHMANN à M. DUFAURE DE CITRES

**2. Nomination du secrétaire de séance**

Françoise CHALANCON-LYOTHIER

**3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2020**

Julie Tarteria et Frédéric LARGERON : le procès-verbal est trop synthétique.

Emmanuel Salgado et Bruno Dufaure de Citres : il respecte le règlement intérieur qui a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 2 octobre 2020. Les enregistrements audio des Conseils Municipaux seront mis en ligne rapidement et seront aussi consultables en mairie.

Adopté 18 voix pour, 5 voix contre.

**4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Traçage piste d'athlétisme La Péchoire : AXE SIGNALISATION PEINTURE (2 492.80 € H.T.)
- Acquisition 20 barrières plastique : KROMM (1 222.00 € H.T.)
- Projecteurs Stade Saint Roch : Bernard MOINE (2 627.88 € H.T.)
- Vidéoprojecteur Salle 14 Mairie : JL SYSTEMS (1 264.00 € H.T.)
- Défibrillateur Halle : DEFIBTECH (1 605.00 € H.T.)
- Fourniture pierres de taille La Halle : Ets SARDA (4 950.00 € H.T.)

Adopté à l'unanimité.

## **5. Convention de répartition d'emprunt globalisé entre la Commune et la Communauté de Communes « Loire-Semène » : Budget Eau**

La Commune a contracté un emprunt en 2007 sur le Budget Eau. Cet emprunt n'est pas individualisé et est réparti sur 3 budgets : Eau – Assainissement (déjà transféré en 2018) – Commune. Le capital restant dû de cet emprunt sur le Budget Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 3 606.65 € (dernière échéance le 25/07/2021).

Suite au transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est nécessaire de prévoir une convention de répartition de cet emprunt globalisé entre la Commune et la Communauté de Communes « Loire-Semène ». Cette convention prévoit que la Commune paie les échéances de cet emprunt (capital et intérêts) et que la Communauté de Communes « Loire-Semène » rembourse la Commune.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

## **6. Modificatives Budgétaires**

Emmanuel Salgado présente les modifications des :

- Budget Commune  
Adopté à l'unanimité.
  
- Budget Camping  
Adopté à l'unanimité.

## **7. Avance remboursable du Budget Commune au Budget Camping**

Emmanuel Salgado donne des explications concernant la proposition de verser une avance remboursable d'un montant de 10 000 € du Budget de la Commune au Budget du Camping. Cette somme sert à payer les encours au niveau des différents prêts contractés avant le passage en DSP ainsi que le remplacement de matériel défectueux (chauffe eau, ...) prévu dans le contrat de DSP qui a été signé avec la SAS RATATOUILLE.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Participation 2020 OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc**

Le Conseil Municipal a décidé de verser un premier acompte de 35 000 € (séance du 18/06/2020) ainsi qu'un deuxième acompte de 35 000 € (séance du 17/10/2020) à l'OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc.

Agnès Bessette remet des documents et explique le mode de calcul. Elle propose de voter le montant de la participation 2020 à verser à l'OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc soit 101 215,00 €.

Adopté 18 voix pour et 5 abstentions

## **9. Admissions en non valeur Budget Commune**

Suite à la demande du Comptable Public, il est proposé d'admettre en non valeur les pièces comptables irrécouvrables figurant dans le document remis.

Adopté à l'unanimité.

## **10. Avenants aux marchés pour les travaux de « Réhabilitation de la Halle » : modification Avenant N°1 Lot 3 et Avenant N°2 Lot 7**

Domique Durieu présente les nouveaux avenants de l'ATELIER 2AI, Maître d'œuvre, pour le chantier concernant la réhabilitation de la Halle.

- Lot 3 « Plancher bois » JEAN- BAPTISTE HERAUD : Modification de l'Avenant N°1  
L'Avenant N°1 accepté par le Conseil Municipal le 09/07/2020 pour un montant de 6 374.61 € H.T. doit se présenter comme suit :

Prestation sans muralières, ajout de liernes : + 1 573.11 € H.T.

Ossature tremies escalier et ascenseur : + 4 801.50 € H.T.

Plancher réalisé (242 m<sup>2</sup> au lieu de 254 m<sup>2</sup> prévu, soit – 12 m<sup>2</sup> à 260.82 € H.T.) :  
- 3 129.84 € H.T.

Nouveau montant du marché : 92 894.98 € H.T.

Marché de base : 89 650.21 € H.T.

Avenant N°1 modifié : 3 244.77 € H.T. (au lieu de 6374.61 € H.T.)

- Lot 7 « Serrurerie » ATELIER DE METALLERIE DE L'ARZON : Avenant N°2  
Montant du marché : 41 122.15 € H.T. (marché de base) + 2 995.00 € H.T. (Avenant N°1 approuvé par le Conseil Municipal le 09/07/2020)

Proposition d'Avenant N°2 :

Fabrication et pose d'un palier d'escalier hélicoïdal (dimension : 1050 x 1050 – ht : 230) composé d'un cadre en tube rectangulaire, de traverse en tube, de remplissage en tôle, finition par galvanisation à chaud pour un montant de 1 485.00 € H.T.

Nouveau montant du marché du lot 7 : 45 602.15 € HT. se décomposant comme suit :

Marché de base : 41 122.15 € H.T.

Avenant N°1 : 2 995.00 € H.T.

Avenant N°2 : 1 485.00 € H.T.

Afin de ne pas interrompre les travaux de ce chantier, et dans l'attente que les assurances des différents intervenants statuent sur ce dossier, Dominique Durieu propose d'accepter la modification de l'Avenant N°1 du Lot 3 et d'accepter l'Avenant N°2 du Lot 7.

Adopté à l'unanimité.

Emmanuel Salgado indique qu'une commission spéciale travaux de la halle sera organisée prochainement

### **11. Demande de subvention exceptionnelle : ASSDJ**

Courrier des membres du Bureau de l'ASSDJ pour la création d'une section Jeunes pour la catégorie 14-18 ans

Bruno Dufaure de Citres propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800€ à l'ASSDJ.

Adopté par 22 voix pour et 1 non votant, Pascal Poinas est membre de cette association

### **12. Demande d'aide financière : Atelier N°7**

Courrier de Mme la Présidente de l'Association « Atelier N°7 » suite à la fermeture de leur atelier pour cause de Covid.

Bruno Dufaure de Citres propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité.

### **13. Adhésion Association des Maires Ruraux de la Haute-Loire**

Emmanuel Salgado souhaite adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Loire (AMR 43) à partir de 2021 pour un montant de 85€.

Cette Association a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération par les pouvoirs publics les problèmes des communes rurales. L'antenne départementale de cette Association, déclarée en Préfecture le 29/11/2012 et publiée au Journal Officiel de la République le 08/12/2012, fait preuve de dynamisme pour la préservation des territoires ruraux vivants et habités. Il est important de se rassembler au moment où la ruralité doit faire face à de nombreux défis qui engagent tout simplement son avenir.

Adopté à l'unanimité.

### **14. Acquisition terrains Indivisions Salichon**

Martine Ginet indique que le 6 septembre 2018, le Conseil Municipal a délibéré concernant l'accord de principe pour l'acquisition gratuite de terrains à Jabry comme suit :

- Terrain Indivision Salichon de Saint-Didier : environ 944 m<sup>2</sup>
- Terrain autre Indivision Salichon : environ 2 144 m<sup>2</sup>

Ces acquisitions permettront des accès au château d'eau ainsi qu'à l'antenne relais et permettront également de passer tous les réseaux sur des terrains communaux ; la Commune s'engageant à fournir un accès aux réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, téléphone, électricité) en limite des propriétés.

Il était prévu que le Conseil Municipal prendrait une nouvelle délibération avec les surfaces exactes dès que celles-ci seraient connues par un plan de bornage. De ce fait, une deuxième délibération a été prise le 13 novembre 2018 pour modifier les surfaces définies dans la délibération initiale du 06/09/2018, comme suit :

- Terrain Indivision Salichon Jeanine : 940 m<sup>2</sup>
- Terrain autre Indivision Salichon : 2 434 m<sup>2</sup>

Il s'avère, au vu du document de modification du parcellaire cadastral définitif établi le 05/05/2020, qu'il y a lieu une nouvelle fois de délibérer pour redéfinir les surfaces acquises définitivement par la Commune, à savoir :

- Terrain Indivision Salichon Jeanine : 947 m<sup>2</sup>, constitué des parcelles BD 151 et 160
- Terrain autre Indivision Salichon : 2 493 m<sup>2</sup>, constitué des parcelles BD 152, 153, 155, 157, 158 et 361

Adopté à l'unanimité.

#### **15. Travaux d'extension Basse Tension Avenue Véron de la Combe pour maison Alizée MOULIN**

Emmanuel Salgado propose d'accepter la proposition du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour les travaux d'extension de la Basse Tension Avenue Véron de la Combe pour la maison d'Alizée MOULIN pour un montant de 600 € (10 € par mètre).

Adopté à l'unanimité.

#### **16. Eclairage public : mise en valeur de la Fresque Route Nationale**

Emmanuel Salgado propose d'accepter la proposition du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour les travaux d'éclairage public concernant la mise en valeur de la fresque qui sera installée Route Nationale pour un montant de 5 248.05 € H.T., soit une participation de la Commune d'un montant de 2 886.43 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **17. Attribution chèques Cdhoc aux employés communaux**

Depuis 2012, il a été décidé d'attribuer un chèque Cdhoc à chaque employé communal  
En 2019, il a été décidé d'attribuer un chèque Cdhoc d'un montant de : 70 € aux agents titulaires, 70 € aux agents contractuels ayant un CDD de plus d'un an et 50 € aux agents contractuels ayant un CDD depuis plus de six mois.

Emmanuel Salgado propose d'attribuer un chèque Cdhoc d'un montant de 70 € à chaque employé communal (titulaire et contractuel) pour les fêtes de fin d'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

#### **18. Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le contrat d'assurance statutaire du personnel communal avec GROUPAMA – CIGAC d'une durée de quatre ans arrive à terme le 31/12/2020.

Par délibération en date du 29/01/2020, le Conseil Municipal a décidé de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Deux candidats ont présenté une offre : le courtier SOFCAP associé à l'assureur CNP et le courtier SCIACI – SAINT-HONORE associé à l'assureur GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

Au terme de la consultation, après avoir analysé les offres et au vu des critères établis, la Commission d'Appel d'Offres a choisi le groupement SOFAXIS – CNP.

#### Résumé du contrat :

- Assureur : SOFAXIS – CNP
  - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
  - Régime du contrat : capitalisation
  - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois
  - Conditions :
- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :  
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire - Taux de cotisation : 5.30 % (taux actuel : 6.13 %)
  - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :  
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire – Taux de cotisation : 1.05 % (taux actuel : 1.08 %)
  - Afin de financer ce service, le CDG 43 demande une cotisation annuelle de 0.20 % indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire du CDG 43.

Emmanuel Salgado propose d'adhérer au contrat d'assurance statutaire groupe négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire.

Adopté à l'unanimité.

### **19. Création de deux Contrats à Durée Déterminée au sein du Service Technique**

Emmanuel Salgado explique qu'afin de remplacer deux agents communaux du Service Technique en disponibilité, la Commune emploie actuellement deux agents contractuels. Les contrats de ces deux agents prennent fin le 31/12/2020.

L'article 3-3, alinéa 2 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 permet à la Commune de créer des emplois permanents ouverts à un recrutement contractuel, si les besoins du service le justifient.

Il propose de créer deux Contrats à Durée Déterminée (CDD) au sein du Service Technique à temps complet (35 h/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31/12/2023.

Adopté à l'unanimité.

## **20. Astreintes hivernales 2020-2021 pour le personnel du Service Technique**

Dominique Durieu présente le fonctionnement pour les astreintes du personnel du Service Technique pour l'hiver 2020-2021 (idem hiver 2019-2020) :

- Mise en place du vendredi 20 novembre 2020 au vendredi 5 mars 2021, soit 15 semaines
- Planning établi du vendredi 12 h 30 au vendredi suivant 12 h 30 (sauf pour les semaines de Noël et du Jour de l'An)
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 € + le lundi suivant l'astreinte récupéré en repos compensateur uniquement par le patrouilleur
- Pour les semaines de Noël et du Jour de l'An : indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 205.75 €
- Astreintes mises en place par équipe de 5 personnes (1 patrouilleur + 4 agents)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **21. Programme d'investissement en régie : fixation des tarifs horaires 2020**

La délibération du conseil municipal du 18 novembre 2019 fixant les tarifs horaires 2019 est remise aux membres du conseil et Dominique Durieu propose de fixer les mêmes tarifs horaires pour 2020.

Adopté à l'unanimité.

## **22. Tarifs encarts publicitaires Bulletin Municipal 2021**

François Paulenard propose de fixer les tarifs des encarts publicitaires à insérer dans le Bulletin Municipal 2021 suivant documents remis. Les entreprises rencontrées ont été très intéressées par la démarche.

Frédéric LARGERON et Julie TAREIRAT pensent que cela risque d'être préjudiciable pour les associations.

<b>Format de page</b>	<b>Tarif couleur normal</b>	<b>Tarif couleur entreprise St Didier</b>
1 page	600	460
1/2	360	270
1/4	200	150
1/8	125	90
1/16	75	50

Adopté avec 18 voix pour et 5 contre.

### **23. Transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences communautaires**

Les Communes ont six mois à compter de la date d'installation du Président de la Communauté de Communes pour se prononcer sur l'opposition au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences communautaires, à savoir : déchets ménagers, assainissement collectif ou non collectif, gens du voyage, voirie et habitat.

Emmanuel Salgado souhaite que le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences communautaires voirie et habitat. La maîtrise de ces 2 postes par la commune paraît essentielle pour garder le dialogue avec les habitants.

Adopté à l'unanimité.

### **24. Approbation du Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif et approbation du Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Lors du Conseil Communautaire du 15/09/2020, les élus ont approuvé le Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif ainsi que le Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Emmanuel Salgado propose d'approuver les rapports annuels 2019 établis par la Communauté de Communes « Loire-Semène » :

- sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif pour le territoire de la Communauté de Communes
- sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif pour le territoire de la Commune de Saint-Didier en Velay
- sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Délibérations de la Communauté de Communes « Loire-Semène » sont en annexe.

Emmanuel Salgado propose d'approuver ces rapports 2019.

Adopté à l'unanimité.

### **25. Questions diverses**

- Bruno Dufaure de Citres : en attente de nouvelles directives gouvernementales pour l'ouverture des salles communales au public.
- Dominique Durieu : point sur l'avancée des travaux de la Halle, réception des travaux de l'école Dolto faite. La régulation à distance du chauffage fonctionne. Enseignants et personnel très satisfaits.
- Marylène Mancini : annulation du téléthon et du repas des aînés pour cause de Covid. Pour les aînés, la distribution de paniers garnis est organisée dans le respect des règles sanitaires.
- Sylvie Marcoux et Frédéric Largeron : travaux en cours sur le bâtiment de M. et Mme De Fraissinette. Martine Ginet précise qu'une demande a été faite pour un ravalement de façade. Emmanuel Salgado fera un point avec les propriétaires.

- Sylvie Marcoux : téléthon : récupération de piles et une association envisage la vente de brioches.
- Martine Ginet : dépôt par la communauté de commune, le 9 novembre, en préfecture un dossier de candidature pour le dispositif « petite ville de demain » dans la cadre de la revitalisation de notre commune.

M. SALGADO clôt la séance à 22 h 30.

Monsieur le Maire,

Emmanuel SALGADO.